



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	15		

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 16 mars 2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 21 mars à 17h00, sous la présidence de Pierre SUZZARINI, maire sortant puis sous celle du doyen des conseillers municipaux : M. Claude BRONNER.

Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Alain FAURE, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel

DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Valérie DUSSERT, Eddy JOSE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Lauriane JOSSERAND est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Maire sortant, Pierre SUZZARINI ouvre la séance à 17h00 qui procède à la passation en remettant les clés et l'écharpe au nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026.

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du conseil municipal
2. DEL 2026-03-17 : Election du maire
3. DEL 2026-03-18 : Election des adjoints
4. Lecture de la charte de l'élu local.

1 Installation du conseil municipal

La séance est ouverte à 17h00 par Monsieur Pierre SUZZARINI, qui procède à la passation en remettant les clés et l'écharpe au nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026.

Il laisse la présidence de séance au doyen, Claude BRONNER, jusqu'à l'élection du maire.

2 DEL 2026-03-17 : Election du maire

Claude BRONNER présente le déroulement de l'élection du maire.

Une seule candidate est déclarée : Josiane CHEVALIER.

Assesseurs désignés :

- Mathieu FAURE
- Valérie DUSSERT

Appel des membres du conseil municipal par ordre alphabétique pour procéder au vote.

L'urne est tenue par Mathieu FAURE.

Dépouillement :

- Nombre d'enveloppes : **15**
- Votes pour Josiane CHEVALIER : **12**
- Bulletins blancs : **3**

Jlg JC



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Résultat :

Madame Josiane CHEVALIER est élue Maire de Mens avec 12 voix à 17h12.
Claude BRONNER lui remet l'écharpe tricolore.

Détermination du nombre d'adjoints

Madame la Maire propose de fixer à **4** le nombre d'adjoints pour le mandat.
Vote : adopté à l'unanimité.

3 DEL 2026-03-18 : Election des adjoints

Une seule liste de candidats est présentée :

1. Jean-Louis GOUTEL – 1er adjoint
(budget, ressources humaines, élections, transition écologique)
2. Margaux TENDRON – 2e adjointe
(animation, vivre-ensemble, relations avec les associations, égalité femmes-hommes)
3. Alain FAURE – 3e adjoint
(travaux et services à l'habitant)
4. Marie-Hélène ALLARD – 4e adjointe
(urbanisme, PLU / SPR, logement)

Appel des membres du conseil municipal par ordre alphabétique pour le vote, effectué par Josiane CHEVALIER.
L'urne est tenue par Mathieu FAURE.

Dépouillement :

- Nombre d'enveloppes : **15**
- Votes pour la liste : **12**
- Bulletins blancs : **3**

Résultat :

La liste menée par Jean-Louis GOUTEL est élue.

Désignation des délégués

Madame la Maire présente les délégués :

- Claude BRONNER : Économie, tourisme, artisanat, commerce, agriculture
- Myriam CAPELLI : Culture
- Daniel DUSSERT : Activités communales, piscine, marchés, foires



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Répartition des responsabilités des conseillers

- Lauriane JOSSERAND : Petite enfance
- Mathieu FAURE : Activités sportives
- Valérie DUSSERT : Solidarités
- Eddy JOSE : Électrification

4 Lecture de la charte de l'élu local.

Lecture de la charte de l'élu local par Madame la Maire, Josiane CHEVALIER.

Discours d'INSTALLATION DE MME LA MAIRE DE MENS 21 MARS 2026

« Mesdames et messieurs les élus, chers collègues,

Mesdames et messieurs les habitants,

Cher Claude, ce moment de remise de l'écharpe tricolore constitue un symbole fort de la République et de la fonction de maire.

Elle incarne l'autorité de la fonction et l'engagement des élus au service de leur commune, ce sera notre boussole pendant tout le mandat.

Tu as choisi de placer cette cérémonie sous le signe de l'équinoxe de printemps, avec notre élection c'est donc un souffle neuf qui est arrivé sur MENS !

C'est avec une véritable émotion que j'ouvre cette première séance de ce nouveau conseil municipal et je salue chaleureusement les 14 élus qui le composent à mes côtés.

J'adresse des remerciements tout particuliers aux mensois qui nous ont accordé leur confiance le 15 mars, le fort taux de participation, dont nous pouvons tous nous réjouir, nous confère une légitimité importante. Cette confiance nous honore, nous oblige et constitue un fort levier pour l'action !

Je remercie aussi les nombreux mensois qui nous ont accueilli chez eux dans le cadre du PAP et nous ont permis de porter leur parole dans notre programme, qu'ils aient ou non voté pour nous.

Je remercie à cet égard notre formidable équipe de MENS A VENIR qui dans une ambiance conviviale s'est beaucoup investie, « faire les choses sérieusement sans se prendre au sérieux » aurait pu être notre devise

Je remercie nos soutiens qui nous ont porté.

Je remercie nos familles qui nous ont accompagnés, nous ont parfois réconfortés et qui ont souffert des attaques injustes.

d'lg *JC*



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Je remercie les trois élus dits de « la minorité » précédente (JLG , VM et BCH) ,qui viennent d'effectuer un mandat difficile parce qu'on le sait bien, être dans l'opposition n'est pas confortable.

Un nouveau chapitre s'ouvre aujourd'hui, notre équipe sera au service de tous les mois dans une logique qui ressemble à notre village et nous rassemble.

Être maire, c'est le plus beau des mandats (la petite République dans la grande, selon la formule consacrée), c'est celui qui bénéficie le plus de proximité avec ses administrés, c'est la possibilité d'initier des actions concrètes qui se voient et améliorent la vie collective mais c'est aussi beaucoup de responsabilités.

Le mandat de maire n'est pas un pouvoir mais un service : celui de bâtir, protéger et unir.

En quelques décennies, une technicité de plus en plus pointue s'est imposée dans la gestion des affaires locales.

Nous saurons trouver l'expertise là où elle existe : services de l'Etat et de ses opérateurs, communauté de communes du Trièves, conseil départemental.

Il est de tradition, en début de mandat, de faire un état des lieux afin de savoir d'où l'on part pour mieux envisager l'avenir avec réalisme, en toute franchise et en toute transparence.

Nous le ferons en commençant par un audit de sécurité sur TOUS les ERP de la commune car il s'agit de PROTÉGER nos concitoyens qui fréquentent ces lieux.

Nous le ferons tout aussi rapidement en ce qui concerne les finances de la commune.

Dès le 30 mars prochain lors d'une nouvelle réunion du CM, nous proposerons les premières modifications du BP 2026 avec trois mesures :

- *La baisse des indemnités des élus, le BP 2026 de la précédente municipalité prévoyait une hausse de 4000 euros pour porter cette ligne à 70 000 euros.*

C'était un engagement, nous le tiendrons. Ce sera notre première délibération.

- *L'inscription de la somme due à la communauté de communes pour nos écoles, soit 33000 euros*
- *La réinscription de la facture d'eau de la mairie de 30 000 euros sur le budget général pour qu'elle ne pèse pas sur celui des ménages ou des entreprises.*

Fin avril ou mai, nous proposerons au conseil municipal, d'autres mesures plus structurelles et conformes à notre programme.

Ce programme est connu, c'est un programme de RUPTURE par rapport à la municipalité précédente.

D'abord sur la méthode :

- *Nous ne prendrons pas les décisions importantes en comité restreint*
- *Nous mettrons fin à l'entre-soi pour la participation citoyenne avec une instance composée de membres tirés au sort*
- *Nous signerons au titre du devoir d'exemplarité des élus, une charte d'éthique et de déontologie pour prévenir les conflits d'intérêt. Je rappelle qu'il s'agit, lorsqu'un intérêt personnel peut exister de s'abstenir de participer à l'intégralité du processus de décision : travaux préparatoires, débat, vote.*



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

- *Nous irons vers les habitants pour traiter des problèmes du quotidien*
- *Au titre de la transparence, indépendamment du TUM qui existe depuis plus de vingt ans qui sera revisité, nous ouvrirons une page Facebook pour les actualités et une fois par an au moment des vœux, nous rendrons compte à la population de l'état d'avancement de notre programme.*
- *Nous respecterons les droits de l'opposition qui sera présente dans différentes commissions et nouveauté, nous les associerons également à la commission si importante des finances. Nous formons le vœu de travailler en bonne intelligence et dans le respect mutuel.*

Notre programme sera en rupture sur le fond des politiques et je cite rapidement les quatre points clé :

- *Priorité au redressement des finances pour retrouver la liberté d'agir*
- *En matière de logement, nous favoriserons la trentaine de projets répertoriés et nous ne réaliserons pas le lotissement prévu à Pré Colombon que nous n'estimons pas nécessaire au regard des autres possibilités dont les divisions parcellaires. Nous devons éviter l'artificialisation des sols !*
- *Nous donnerons la priorité à la rénovation des bâtiments existants en commençant par la rénovation des trois logements communaux, la salle multi-activités des Sagnes, la rénovation des vestiaires de la piscine*
- *Un effort conséquent sera réalisé sur l'entretien des routes et des chemins.*

Nous formerons avec les services de la mairie une communauté de travail, chacun dans son rôle, les élus dans la définition des orientations, les services dans la mise en œuvre des décisions.

Un maire, une équipe municipale ne gouvernent pas seuls, ils marchent aux côtés de leurs concitoyens pour construire l'avenir (en 3 mots !)

Nous allons maintenant passer à l'élection des adjoints en commençant par la détermination de leur nombre.

Je vous propose l'élection de 4 adjoints.

L'élection se fait sur un scrutin de liste et un vote à bulletin secret.

La séance est levée à 17h30.



La Maire, Josiane CHEVALIER

La secrétaire de séance, Lauriane JOSSERAND